



Mandelieu-La Napoule, le 28/09/2018

L'othertion de la Présidente du Consil Expodèrcel LE RIOU DE L'ARGENTIÈRE

REF: SL/DK/CH/2018

OBJET : Avancement des actions de prévention du risque inondation du Riou de l'Argentière

Madame, Monsieur,

La Communauté d'Agglomération Cannes Lérins, compétente en matière de lutte contre les inondations, s'investit pleinement dans la mise en œuvre d'un programme d'actions de prévention efficace pour le risque d'inondation du Riou de l'Argentière, en partenariat étroit avec la Commune de Mandelieu-La Napoule et avec le soutien des services de l'Etat.

Ce programme, intégrant les actions prévues au PAPI Riou, est construit autour de trois principales opérations de travaux complémentaires les unes des autres, avec des aménagements qui vont permettre de réduire et de rediriger l'écoulement des eaux en cas de forte crue, auxquelles s'ajoute une politique volontariste forte en matière d'entretien des cours d'eau et vallons.

Cette dernière a fait l'objet d'une avancée toute récente dont nous avons le plaisir de vous faire part puisque l'Agglomération vient d'obtenir un Arrêté Préfectoral de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) pour l'entretien du Riou de l'Argentière en partie privative. Cette DIG permet d'assurer le contrôle de l'état d'entretien du cours d'eau au droit des parcelles privées, qui représentent plus de 80% du linéaire, et d'intervenir en cas de carence en lieu et place des propriétaires défaillants et à leurs frais.

S'agissant du programme de travaux, la première des trois principales opérations concerne la réalisation d'un bassin de ralentissement dynamique des crues à l'amont du bassin versant du Riou de l'Argentière dans la partie varoise. Les bureaux d'études experts sont en train de finaliser l'avant-projet qui précisera les caractéristiques techniques de l'ouvrage.

Face aux contraintes géotechniques rencontrées sur le site identifié pour le bassin, il s'agit de garantir une sécurité maximale pour un ouvrage destiné à retenir une quantité d'eau non négligeable pouvant atteindre jusqu'à 390 000 m3 d'eau et ce, à des coûts maîtrisés et dans le respect des prescriptions environnementales.

En complément de ce projet, une opération de restauration du lit du cours d'eau dans sa partie aval consistera à remodeler la morphologie du lit du Riou de l'argentière et à créer des zones d'expansion des crues qui viendront renforcer l'effet du bassin amont.

L'avant-projet est également en cours de finalisation, étape indispensable préalable au dépôt des dossiers règlementaires pour instruction des services de l'Etat et obtention des autorisations.

Nos services mettent tout en œuvre afin de déposer au plus vite ces dossiers, dont la Déclaration d'Utilité Publique, permettant en cas de blocage foncier de pouvoir bénéficier d'un Arrêté Préfectoral d'expropriation.

Par ailleurs, les démarches foncières sont en cours afin que la Communauté d'Agglomération et la Commune puissent maîtriser l'assiette des ouvrages.

Enfin, une troisième action forte vient compléter ce dispositif de prévention, avec des travaux de réduction de vulnérabilité prévus au niveau du bâti des copropriétés.

A ce jour, 20 copropriétés de la commune ont validé en assemblée générale les conventions financières liées à ces travaux, et vont ainsi pouvoir bénéficier du plafond de 80% de subventions publiques.

Conformément au calendrier qui vous avait été présenté lors de la réunion publique du 5 avril 2018, le mandataire Société Canal de Provence va pouvoir lancer la consultation afin de désigner le maître d'œuvre de l'opération.

Ainsi, ce sont toutes ces actions cumulées et collectives qui participeront à protéger au mieux les personnes, les habitations et les biens.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Vice-Président de l'Agglomération Cannes Lérins Délégué à l'Assainissement et à la GEMAPI Le Maire de Mandelieu-La Napoule, Vice-président de l'Agglomération Cannes Lérins

Alain RAMY

Sébastien LEROY